

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case postale 1215  
1001 Lausanne  
Tél. 058 796 32 45  
Fax 058 796 33 11  
info@previva.ch  
CCP 10-11680-8

## Plans de prévoyance à choix

### I Dispositions réglementaires du fonds

L'assuré a le choix de fixer librement sa cotisation personnelle selon les trois plans suivants (en % du salaire assuré) :

Type de plan	Assuré	Cotisation Employeur	Totale
Standard (plan actuel)	8,0%	11,2%	19,2%
Maxi	10,0%	11,2%	21,2%
Maxi plus	14,0%	11,2%	25,2%

### II Déclaration du travailleur

Le soussigné demande à être affilié au plan indiqué ci-dessous au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. De plus, il prend note que le passage d'un plan à un autre ne peut intervenir qu'au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, au moyen de ce formulaire, avec un préavis de deux mois.

- Plan standard (8%)
- Plan maxi (10%)
- Plan maxi plus (14%)

Nom : ..... Prénom : .....

Date : ..... Signature de l'assuré(e) : .....

### III Confirmation de l'employeur

Nous confirmons avoir pris note de la décision du travailleur de faire usage du plan de prévoyance à la carte, selon la variante choisie ci-dessus. De la sorte, nous pourrions prélever sur son salaire la cotisation correspondant à son choix.

Date : ..... Timbre et signature  
de l'employeur : .....